

Secrétariat communal  
Votre correspondant : JLM  
Réf. : QE 21.05.2025 - Evolution tonnage dépôts clandestins  
T. 02/600.49.62  
secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be  
www.molenbeek.be

Monsieur Didier-Charles Van Merris  
Conseiller communal  
Avenue des Tamaris, 2 bte 2  
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 24/09/2025

**Objet : votre interpellation transformée en séance du 21/05/2025 en question écrite, relative à l'évolution du tonnage des dépôts clandestins et la gestion des voiries régionales en collaboration avec la Région de Bruxelles-Capitale.**

Monsieur le Conseiller communal,

Vous trouverez ci-dessous les réponses à votre interpellation transformée en séance du 21/05/2025 en question écrite, relative à l'évolution du tonnage des dépôts clandestins et la gestion des voiries régionales en collaboration avec la Région de Bruxelles-Capitale.

En 2023, le service Propreté a ramassé 3.114 tonnes de déchets. En 2024, on est monté à 3.523 tonnes. Au mois de juillet 2025, on avait déjà ramassé 1.997 tonnes, soit 156 tonnes de plus que sur la même période en 2024. Ces 156 tonnes en plus représentent environ 10 jours de travail supplémentaires pour nos équipes. C'est du temps, de l'énergie et de la charge en plus. Mais cela montre aussi que nos équipes font un travail impeccable et j'en suis fier.

Ces tonnes ne proviennent pas uniquement des dépôts clandestins, mais aussi de la vidange des corbeilles, de la vidange des conteneurs répartis sur cinq sites (Propreté, Plantations, Ateliers, Sippelberg, Cimetière), des sacs de balayures, des différentes festivités, des marchés du mardi, jeudi et dimanche, ainsi que des demandes des différents services pour la collecte d'encombrants sur leurs sites (écoles, crèches, etc.).

Pour prévenir ces dépôts et sanctionner les contrevenants, nous avons rétabli le numéro vert. Désormais, une personne est chargée de centraliser les signalements. Cela facilite le travail de nos équipes, qui peuvent établir un plan d'action cohérent en fonction du degré d'urgence. Nous croyons que plus vite un dépôt est traité, mieux c'est, car cela évite qu'il ne s'agrandisse.

Nous sommes convaincus que sans les habitants, rien ne changera. C'est pourquoi nous soutenons activement les initiatives citoyennes pour une commune plus propre. Par exemple, la grande journée de propreté du 17 septembre a rassemblé près de 200 personnes.

Nous avons aussi approuvé la location de nouvelles caméras fixes temporaires destinées à la lutte contre les dépôts clandestins. Une nouvelle travailleuse du service Incivilités a réussi l'examen de constatatrice : l'équipe dispose donc désormais d'un atout supplémentaire pour enquêter et sanctionner.

Renforcer le service, impliquer les citoyens et sanctionner ceux qui salissent, voilà nos axes de travail.

Concernant la collaboration avec la Région, voici notre fonctionnement avec l'Agence Bruxelles-Propreté :

1. Nos services tiennent des réunions mensuelles avec un agent de proximité régional affecté à la commune. En plus, nous organisons des comités de pilotage avec Bruxelles-Propreté en fonction des besoins. Par exemple, en mai et en juin, nos services ont collaboré avec l'agence Bruxelles-Propreté dans le cadre d'une action répressive dans le quartier Heyvaert, coordonnée par la police.

2. Nous menons aussi des projets concrets avec Bruxelles-Propreté pour permettre aux citoyens de se débarrasser de leurs encombrants, comme les Recypark mobiles.

3. Enfin, il y a tout le volet sensibilisation : nous mettons à jour le site de la commune pour informer les habitants sur les services offerts par la Région et par la commune.


Veillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,  
La Secrétaire f.f.,



Nathalie VANDEPUT.

Le Bourgmestre f.f.,



Amet GJANAJ.

Monsieur le Président,

Madame la Bourgmestre,

Mesdames et Messieurs les Échevins,

Chers collègues,

Je souhaite attirer votre attention sur deux sujets cruciaux pour notre commune : l'évolution des dépôts clandestins et la gestion des voiries régionales en collaboration avec la Région de Bruxelles-Capitale.

1) Évolution du tonnage des dépôts clandestins. Les dépôts clandestins constituent une problématique persistante affectant la qualité de vie de nos concitoyens. Selon les données communales, en 2023, nos services ont collecté 3 114,40 tonnes de déchets issus de dépôts clandestins et de la vidange des corbeilles publiques, engendrant un coût de près de 613 188 euros, soit une moyenne de 51 000 euros par mois. ☒

Face à cette situation, je souhaiterais poser les questions suivantes :

- Dispose-t-on de données pour l'année 2024 afin d'évaluer l'évolution du phénomène des dépôts clandestins dans notre commune ?
- Quelles actions spécifiques la commune a-t-elle mises en place depuis janvier 2025 pour prévenir ces dépôts et sanctionner les contrevenants ?
- Des campagnes de sensibilisation ou des initiatives communales ont-elles été entreprises pour encourager les habitants à maintenir la propreté de leur environnement ?

2) Collaboration avec la Région pour la gestion des voiries régionales:

Dans ce contexte, je souhaiterais connaître :

- Comment la commune de Molenbeek-Saint-Jean collabore-t-elle avec la Région pour la gestion et l'entretien des voiries régionales situées sur notre territoire ?
- Quels sont les projets de partenariat avec la Région pour les voiries régionales de notre commune ?
- Quelles mesures sont prises pour assurer une coordination efficace entre les services communaux et régionaux lors des interventions sur ces voiries ?

Il est essentiel que notre commune continue à œuvrer en étroite collaboration avec la Région de Bruxelles-Capitale pour améliorer la gestion des voiries et lutter efficacement contre les dépôts clandestins, garantissant ainsi un cadre de vie agréable à nos concitoyens.

Je vous remercie pour vos réponses.

Didier VAN MERRIS

Conseiller communal